

qui, pendant ces mêmes six mois, ont excédé de \$8,015.17 le chiffre des déboursés.

Depuis sa fondation jusqu'au premier de septembre dernier, la *Société des Artisans canadiens-français* a payé aux MALADES : \$7,980.64
aux HÉRITIERS des membres décédés : 10,708.00
en tout TOTAL de 18,688.64

A part les qualifications religieuses et nationales que l'on doit offrir pour devenir membre, il faut encore "jouir d'une bonne santé et n'être sujet à aucune maladie héréditaire ou incurable, être âgé au moins de 21 ans et ne pas dépasser 45 ans."

L'aspirant subit un examen médical, après avoir déposé \$1.00 entre les mains du secrétaire-trésorier pour couvrir les frais. Cet examen est aussi sérieux que l'examen requis par les plus sévères compagnies d'assurance, et il doit en être ainsi pour l'avantage de tous les membres.

Si l'examen est satisfaisant, l'aspirant devient membre et est appelé à payer sa prime d'entrée. Voici les taux de la prime d'entrée : de 21 à 35 ans, \$2.00 ; de 35 à 40 ans, \$4.00 ; de 40 à 41 ans, \$10.00 ; de 41 à 42 ans, \$20.00 ; de 42 à 43 ans, \$30 ; de 43 à 44 ans, \$40 ; de 44 à 45 ans, \$50.

Remarquons bien que ce n'est là qu'une prime d'entrée, — et ajoutons un mot digne de La Palisse, — qui ne se paie qu'une seule fois. Cette prime d'entrée, au lieu de servir à payer la commission de l'agent comme dans certains systèmes d'assurance, reste ici en la possession de la Société qui en grossit le fonds de réserve. Au premier septembre 1889, ce fonds de réserve était déjà de \$9,677.02 ; en six mois seulement, il avait pris une augmentation de \$3,870.29.

L'on comprend l'importance de ce fonds de réserve dont la destination est signalée dans l'article 22^{me} de la Constitution : — "Le paiement effectué par chaque membre suivant son âge à son entrée dans la Société formera le fonds de réserve et sera, comme tel, investi de la façon la plus prudente par les directeurs après avoir consulté les censeurs ; les intérêts provenant du placement seront ajoutés au fonds de réserve et capitalisés. Ce fonds de réserve ne pourra être touché ni entamé tant qu'il n'aura pas atteint la somme de dix mille piastres.

"Lorsque la somme aura atteint le chiffre fixé, à une assemblée générale une motion pourra être présentée pour disposer de cette réserve d'une façon permanente, soit en placement hypothécaire ou en achat de biens-fonds pour le compte de la Société, soit de toute autre manière ; une commission sera nommée pour examiner l'opportunité de l'emploi, etc."

La prime d'entrée une fois payée, le sociétaire n'a plus qu'à payer la bagatelle de 50 sous par mois, soit \$6 par an pour subvenir aux frais généraux de l'administration, et à chaque décès d'un sociétaire, il doit verser une autre petite contribution. Cette dernière contribution est très modique, car le total des contributions à chaque décès ne doit pas s'élever à plus de \$1000. Or, au premier septembre dernier, le nombre des membres actifs était déjà de 2,620 ; c'est donc probablement aujourd'hui 3000 membres ou plus qui ont à se cotiser entre eux pour payer, à chaque décès, une somme totale de \$1000.

La *Société des Artisans canadiens-français* assure donc aux héritiers d'un membre décédé le paiement de la somme de \$1000. Elle fait plus : elle assure au sociétaire lui-même, devenu malade, \$4 par semaine aussi longtemps que durera la maladie. Le certificat de la Société vaut donc mieux qu'une police d'assurance contre les accidents, car une police d'assurance contre les accidents n'assure pas contre les nombreuses maladies réputées non accidentelles, tandis qu'un certificat d'assurance contre les maladies assure en même temps contre les accidents.

Ordinairement, dans le cours de sa vie, l'homme est sujet à plus de maladies que d'accidents. Au sens des mots en langage d'assurance, toute maladie n'est pas un accident, mais tout accident qui donne droit à une compensation pécuniaire est une maladie.

Assurance sur la vie, assurance contre les accidents, assurance contre les maladies, voilà ce que présente la *Société des Artisans canadiens-français* qui a le prestige d'un passé honorable, d'un succès toujours croissant et d'une popularité, non pas éphémère, mais solide.

Je la signale à l'attention des classes professionnelles et des ouvrières, à tout homme de cœur qui, avec des

moyens limités, veut néanmoins protéger l'avenir des siens et se garder lui-même contre les vicissitudes de la fortune et les surprises de la maladie.

PHILIPPE MASSON

UN MOT D'EXPLICATION. — Si, — une simple supposition que je fais — quelqu'un pouvait être surpris de ce qu'un agent d'assurance prône si haut une société qui fait une rude compétition aux compagnies d'assurance dans les classes populaires, je lui demanderais : l'agent d'assurance est-il condamné par son état à ignorer et à laisser ignorer ce qui peut convenir à une foule de gens auxquels les systèmes ordinaires d'assurance de vie ne conviennent pas ? S'il répondait oui, je ne le croirais pas sérieux. L'assurance de vie est une œuvre de propagande, et le véritable agent est propagateur. Il aime à propager, et à voir propager les bonnes semences, et il se sent heureux lorsqu'elles fructifient.

P. M.

ECONOMIE DOMESTIQUE

ÉGOÏSME ET BONTÉ. LES FEMMES JOUEUSES

S'effacer en toute circonstance, se révéler seulement par une constante sollicitude, ayant pour but la satisfaction des personnes que l'on reçoit : tel doit être, en peu de mots, l'idéal dont une maîtresse de maison doit toujours essayer de se rapprocher. C'est justement en s'oubliant elle-même, en veillant sans affectation à éviter tout ennui à ses hôtes, en s'appliquant à leur donner les distractions qui leur conviennent, en faisant, en toute circonstance, abstraction de ses goûts, en sachant supporter l'ennui, en en préservant les autres, en sacrifiant ses amusements, lorsqu'ils n'amuseraient pas son entourage, qu'une femme devient l'âme d'une réunion, le lien qui rassemble un certain nombre de personnes ; on trouve près d'elle la paix, les dispositions bienveillantes, les sentiments délicats et généreux qui se traduisent parmi le soins discrets, et sa compagnie devient indispensable pour ceux qui en ont apprécié les agréments.

En regard de cette esquisse, dans laquelle il est donné à toutes les femmes de trouver leur image ressemblante, placerais-je le portrait de la femme égoïste, et, par conséquent, incivil ? Le besoin de dominer, le désir de primer, l'ont portée en toute circonstance à abuser de sa force, à vouloir plier à sa guise tous ceux qui ont passé le seuil de sa demeure ; elle a voulu imposer sa loi..... Tous l'ont repoussée et se sont affranchis de sa tyrannie ; si elle est riche, elle aura quelques complaisants, des flatteurs intéressés, mais elle n'aura jamais d'amis, pas même des personnes disposées à lui accorder quelques sentiments bienveillants. Sa personnalité âpre et absorbante a tout stérilisé autour d'elle, et son égoïsme lui a apporté le sévère châtiement qui marche à sa suite, c'est-à-dire la solitude complète, l'indifférence de tous ses semblables, juste retour de l'indifférence qu'elle leur a témoignée. Elle a voulu être tout..... elle n'est rien, parce qu'elle a ignoré, méconnu ou repoussé la loi qui enseigne à toutes les femmes que leur seul rôle ici-bas, dans la famille comme dans la société, est le dévouement sous toutes les formes ; tous les sentiments, toutes les tendances qui ne se rattachent pas directement à ce grand, à cet unique moteur de l'existence féminine, entraînent les femmes hors de leur voie, et les jettent, sans boussole et sans guide, dans les chemins désolés. Ces vérités ne sauraient être répétées trop souvent, même à cette place, car une femme égoïste est blâmable, non-seulement au point de vue de la morale, mais aussi à celui de la civilité.

On voit aujourd'hui un grand nombre de femmes joueuses ; il m'est pénible d'avoir à constater ce fait, mais je ne saurais m'en dispenser sans laisser une lacune dans mon sujet. Les femmes joueuses sont en effet presque toujours inciviles ; elles se livrent à cette distraction avec l'emportement, avec la pas-